

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### **MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD -MPBS-**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le **samedi 08 Juin 2024 à 11h**, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2023 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2023
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023 ;
4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2023 et distribution de dividendes ;
6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2023 ;
7. Quitus aux membres du conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des Jetons de présence ; Et
9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 30 jours avant la date de la réunion.

## PROJET DES RESOLUTIONS AGO

### **MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD -MPBS-**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 08 Juin 2024.

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS », et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2023 et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2023, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2023 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2023	2 012 940,350 Dinars
Résultats reportés antérieurs	7 822 788,175 Dinars
<b>Résultats reportés</b>	<b>9 835 728,525 Dinars</b>

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de distribuer un dividende de 200 millimes par action correspondant à la somme globale de 2 066 886,000 Dinars à prélever sur les résultats reportés.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2023.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2023.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 8.000 Dinars Brut par administrateur au titre de l'exercice 2023.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**